

BP RCF
Brevet Professionnel
Responsable de Chantiers Forestiers



Le Cabirol - Route de Belpech
09100 Pamiers
Tél : 05 61 67 04 60

cfppa.pamiers@educagri.fr
www.cfppaariegecomminges.fr



CONTENU DE LA FORMATION

Diplôme composé de 10 modules UC (Unités Capitalisables) ou UCARE

- Communication et traitement de l'information
- Mise en situation pratique et adaptation régionale
- La filière forestière et ses composantes, botanique, écologie forestière, sylviculture, mécanique
- Elaboration du projet professionnel, gestion d'entreprise, gestion d'un chantier forestier
- Application des règlements en matière d'hygiène, de sécurité et de respect de l'environnement.



LES CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

Vous avez plus de 18 ans

Vous avez au moins un CAP, un BEP ou un autre diplôme validé niveau V et un an d'activité professionnelle à plein temps

ou

Vous pouvez justifier d'une année d'activité professionnelle agricole à plein temps ou 3 ans non agricole temps plein

DEROULEMENT DE LA FORMATION

Durée totale : 1350 heures

Durée en stage : 300 heures

Durée en centre de formation : 1050 heures, dont 300 heures sous forme de chantiers pédagogiques

LES STAGES EN EXPLOTATION FORESTIERES

Stages en milieu professionnel obligatoire de 300 heures

Possibilité d'effectuer les stages chez plusieurs entrepreneurs.

Périodes de stages ventilées sur l'année en deux ou trois parties.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Des cours théoriques ainsi que des cours pratiques sont réalisés au centre de formation de Pamiers.

Une alternance est proposée entre les cours théoriques et les cours pratiques : 40% de théories et 60% de pratiques.

Les cours pratiques sont réalisés sur des "chantiers écoles" en conditions réelles.

Le stage en entreprise permet également une immersion totale dans le monde du travail ainsi que la mise en application des compétences acquises au



LES OBJECTIFS

Concrétiser un projet professionnel d'installation en qualité d'entrepreneur de travaux forestiers ou de responsable d'équipe

LES DÉBOUCHÉS

Devenir entrepreneur de travaux forestiers

Devenir ouvrier(ère) qualifié(e)

LE PUBLIC VISÉ

Vous êtes :

- demandeur d'emploi ou assimilé(e)
- salarié(e) en congé individuel de formation
- salarié(e) bénéficiant d'un CIF ou DIF
- salarié(e) en reconversion